



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Actions envers les Français et les professionnels pour le développement du DMP.

Question écrite n° 31722

## Texte de la question

M. Fabien Gouttefarde interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le développement du dossier médical partagé. Expérimenté depuis 2016 dans certains départements et mis en place *via* le volontariat depuis deux ans, le DMP couvre seulement 12 % de la population, soit 8 millions de DMP ouverts. Ce chiffre est encourageant mais reste assez bas à un an d'une généralisation auprès de tous les Français. Ce carnet de santé numérique entre donc petit à petit dans les habitudes des professionnels de santé et des Français mais il n'est toujours pas créé systématiquement par les patients ni systématiquement alimenté par les divers professionnels de santé. On a vu, durant la période de la crise du covid-19 que le suivi médical était important pour guérir au mieux les patients. Cet outil permettra de mieux fluidifier les contacts et les suivis médicaux avec les différents corps professionnels pour le patient, grâce à son ouverture dès la naissance. Cela assurera une meilleure cohérence des soins médicaux et surtout une meilleure prévention. Aussi, il souhaite connaître quelles actions le ministère des solidarités et de la santé souhaite mettre en place pour inciter davantage les Français à créer leur DMP, mais aussi quelles actions envers les professionnels seront mises en place pour les habituer à utiliser systématiquement les DMP de leurs patients, sachant que les caisses primaires d'assurance maladie les aident au niveau informatique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fabien Gouttefarde](#)

**Circonscription :** Eure (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31722

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2020](#), page 5266

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)